







Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2018/2151(INI)	Procédure terminée
Rapport annuel sur le contrôle des activités financières de la BEI		
Sujet 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p> <p> PIRINSKI Georgi Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> DEUTSCH Tamás</p> <p> ALI Nedzhmi</p> <p> TARAND Indrek</p> <p> VALLI Marco</p>		21/06/2018
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>INTA Commerce international</p> <p> (THE EARL OF) DARTMOUTH William</p>	Commissaire OETTINGER Günther	09/07/2018
	DG de la Commission Budget		

Événements clés			
05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/12/2018	Vote en commission		
20/12/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0479/2018	Résumé
16/01/2019	Débat en plénière		
17/01/2019	Résultat du vote au parlement		
17/01/2019	Décision du Parlement	T8-0036/2019	Résumé
17/01/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2151(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/13880

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE625.209	05/11/2018	EP	
Avis de la commission	INTA	PE627.876	23/11/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE630.700	27/11/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0479/2018	20/12/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0036/2019	17/01/2019	EP	Résumé

Rapport annuel sur le contrôle des activités financières de la BEI

La commission du contrôle budgétaire a adopté un rapport d'initiative de Georgi PIRINSKI (S&D, BG) sur le rapport annuel 2017 sur le contrôle des activités financières de la BEI.

Les députés ont rappelé que la BEI est au cur des efforts de relance économique au niveau de l'Union et que son rôle de mobilisation des fonds publics est essentiel pour la capacité de l'Union à s'adapter aux nouvelles tendances économiques et environnementales et aux incertitudes géopolitiques.

Investissement public stratégique à valeur ajoutée

Les députés considèrent que la BEI a un rôle financier important, qui peut générer des résultats considérables dans la réduction des inégalités au sein de l'Union, et ils invitent la BEI à continuer à combler les retards d'investissement récurrents et les dysfonctionnements structurels que l'on observe actuellement sur le marché en concevant des dépenses globales à moyen et long termes.

Les conditions de prêt de la BEI devraient faciliter le développement des régions périphériques de l'UE en favorisant la croissance et l'emploi. La Banque devrait renforcer considérablement les dispositions relatives à la fourniture d'une assistance technique et d'une expertise financière aux autorités locales et régionales avant l'approbation du projet.

Dans le cadre du Brexit, le rapport souligne qu'il convient d'établir des modalités détaillées pour toutes les obligations du Royaume-Uni envers la BEI afin de garantir que la capacité de la BEI à atteindre ses objectifs ne soit pas affectée.

Orienter les investissements vers des domaines stratégiques clés

La moitié des États membres ont reçu 80 % du total des investissements de la BEI à l'intérieur de l'UE, alors que les 14 autres États membres n'ont reçu que 10 % de cet investissement. En outre, trois États membres ont reçu individuellement 16%, 15 % et 11% respectivement.

Les députés ont demandé à la Banque d'inclure dans sa répartition des données communiquées, des informations sur ses investissements dans les régions à faibles revenus et dans les régions à revenus élevés, en tenant compte des éventuelles incidences pour la suppression des retards d'investissement et des obstacles à l'investissement dans les régions de l'Union où l'environnement est le moins favorable.

La BEI devrait s'efforcer de devenir un chef de file de l'action en faveur du climat et d'accroître ses investissements dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le rapport note à cet égard que la BEI a engagé 25 % de l'ensemble de ses financements dans des projets liés aux changements climatiques, ce pourcentage passant à 35% d'ici à 2020. Il a salué l'engagement pris par la BEI d'aligner ses opérations sur l'Accord de Paris de 2015 d'ici 2020. La BEI est encouragée à :

- renforcer sa présence et ses activités dans les pays des Balkans occidentaux, qui revêtent une importance stratégique pour l'UE ;
- combler le manque d'accès des PME au crédit en renforçant les programmes existants, tels que l'instrument européen de microfinancement Progress, et en augmentant les fonds qui leur sont alloués.

Exécution des opérations financières de la BEI

Le rapport a demandé à la BEI de produire un rapport d'activité annuel plus complet, plus détaillé et plus harmonisé. Le rapport devrait inclure une ventilation détaillée et fiable des investissements approuvés, signés et décaissés pour l'année donnée et des sources de financement utilisées, ainsi que des informations concernant les bénéficiaires (États membres, secteur public ou privé, intermédiaires ou bénéficiaires directs), les secteurs soutenus et les résultats des évaluations ex post.

Développement du Fonds européen d'investissement stratégique (EFSI)

Le rapport note que le Groupe BEI (BEI et FEI) a connu un changement marqué en ce qui concerne la nature, le volume, le profil de risque et la complexité de ses activités au cours des dernières années dans le cadre de l'EFSI avec une augmentation du nombre d'opérations de moindre envergure assorties d'une garantie de l'Union au titre de l'EFSI, une croissance notable des mandats gérés pour la Commission européenne et une hausse dans la prestation de services de conseil. Fin 2017, le groupe BEI avait signé 606 opérations dans le cadre de l'EFSI, pour un total de 37,4 milliards d'EUR de financements destinés à mobiliser des investissements de 207,3 milliards d'EUR dans les 28 États membres.

Droits de l'homme

La BEI est invitée à élaborer une stratégie en matière de droits de l'homme et à mettre en place un mécanisme efficace permettant aux défenseurs des droits de l'homme d'alerter en toute sécurité la banque de la détérioration de l'environnement ou des risques de conflit et de représailles.

Améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte

Les députés ont déclaré que les combinaisons non orthodoxes de responsabilités entre certains membres au sein du comité de direction, telles que le cumul de la supervision des activités liées tant à la première qu'à la deuxième ligne de défense, devaient cesser. Ils ont également rappelé la nécessité de prévoir une révision adéquate du mécanisme de traitement des plaintes de la BEI. La politique de protection des dénonciateurs de la BEI, actuellement en cours de révision, devrait inclure les dénonciateurs internes et externes et établir des procédures, des délais et des lignes directrices claires et bien définies.

Contrôle du Parlement européen

Les députés souhaitent que la Cour des comptes européenne soit mandatée pour contrôler toutes les opérations de la BEI, y compris celles pour lesquelles elle utilise des fonds non budgétaires de l'UE pour ses opérations. Ils suggèrent d'organiser un atelier/audition annuel sur les activités et le contrôle des opérations de la BEI.

Suivi des recommandations du Parlement

La BEI a été invitée à faire rapport sur l'état d'avancement des précédentes recommandations formulées par le Parlement dans ses résolutions annuelles, notamment en ce qui concerne :

- l'impact de ses activités de prêt et les résultats obtenus ;
- la prévention des conflits d'intérêts, en particulier de la part des membres du comité d'investissement de l'EFSI et du Conseil d'administration de la BEI, et l'adoption de règles plus strictes en matière de conflits d'intérêts dans les codes de conduite concernés, en particulier celui du directoire et du conseil d'administration ;
- la transparence et la divulgation d'informations sur les systèmes de passation de marchés et de sous-traitance concernant les intermédiaires et les destinataires finals en matière de prévention de l'évasion fiscale, de la fraude et de la corruption.

Rapport annuel sur le contrôle des activités financières de la BEI

Le Parlement européen a adopté par 498 voix pour, 87 contre et 38 abstentions, une résolution sur le rapport annuel sur le contrôle des activités financières de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour 2017.

Les députés ont rappelé que la BEI était au cœur des efforts de reprise économique au niveau de l'Union, forte de deux augmentations de capital successives et de par son rôle crucial dans la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe grâce à la gestion du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

Investissement public stratégique à valeur ajoutée

L'investissement public demeure nécessaire pour combler les retards d'investissement dans divers secteurs qui restent en dessous des niveaux avant la crise tant dans les États membres les plus vulnérables que les pays visés par la politique de cohésion.

Par conséquent les députés ont estimé que la BEI avait un rôle financier important pouvant générer des résultats considérables dans la réduction des inégalités au sein de l'Union. Ils ont invité la BEI à continuer à combler les retards d'investissement récurrents et les dysfonctionnements structurels que l'on observe actuellement sur le marché en concevant des dépenses globales à moyen et long termes.

Les conditions de prêt de la BEI devraient faciliter le développement des régions périphériques de l'UE en favorisant la croissance et l'emploi. La Banque devrait renforcer les dispositions relatives à la fourniture d'une assistance technique et d'une expertise financière aux autorités locales et régionales avant l'approbation du projet.

Dans le cadre du Brexit, la résolution a préconisé d'établir des modalités détaillées pour toutes les obligations du Royaume-Uni envers la BEI afin de garantir que la capacité de la BEI à atteindre ses objectifs ne soit pas affectée.

Orienter les investissements vers des domaines stratégiques clés

La moitié des États membres ont reçu 80 % du total des investissements de la BEI à l'intérieur de l'UE, alors que les 14 autres États membres n'ont reçu que 10 % de cet investissement. En outre, trois États membres ont reçu individuellement 16%, 15 % et 11% respectivement.

Les députés ont demandé à la Banque d'inclure dans sa répartition des données communiquées, des informations sur ses investissements dans les régions à faibles revenus et dans les régions à revenus élevés, et à examiner en conséquence ses estimations d'investissement par habitant et le classement des États membres.

La BEI devrait s'efforcer de devenir un chef de file de l'action en faveur du climat et d'accroître ses investissements dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le Parlement a noté à cet égard que la BEI a engagé 25 % de l'ensemble de ses financements dans des projets liés aux changements climatiques, ce pourcentage passant à 35% d'ici à 2020. Il a salué l'engagement pris par

la BEI d'aligner ses opérations sur l'Accord de Paris de 2015 d'ici 2020.

La BEI a été encouragée à :

- donner la priorité, dans ses activités de prêt, aux sources d'énergie renouvelables décentralisées, efficaces sur le plan énergétique et de petite taille et à présenter un plan ambitieux visant à mettre fin au financement de projets fondés sur les énergies fossiles ;
- renforcer sa présence et ses activités dans les pays des Balkans occidentaux, qui revêtent une importance stratégique pour l'UE ;
- combler le manque d'accès des PME au crédit en renforçant les programmes existants, tels que l'instrument européen de microfinancement Progress, et en augmentant les fonds qui leur sont alloués.

Performance des opérations financières de la BEI

Le Parlement a demandé à la BEI de produire un rapport d'activité annuel plus complet et plus harmonisé. Le rapport devrait inclure une ventilation détaillée et fiable des investissements approuvés, signés et décaissés pour l'année donnée et des sources de financement utilisées, ainsi que des informations concernant les bénéficiaires (États membres, secteur public ou privé, intermédiaires ou bénéficiaires directs), les secteurs soutenus et les résultats des évaluations ex post.

Développement du Fonds européen d'investissement stratégique (EFIS)

Le Parlement a noté que le Groupe BEI (BEI et FEI) a connu un changement marqué en ce qui concerne la nature, le volume, le profil de risque et la complexité de ses activités au cours des dernières années dans le cadre de l'EFIS avec une augmentation du nombre d'opérations de moindre envergure assorties d'une garantie de l'Union au titre de l'EFIS, une croissance notable des mandats gérés pour la Commission européenne et une hausse dans la prestation de services de conseil. Fin 2017, le groupe BEI avait signé 606 opérations dans le cadre de l'EFIS, pour un total de 37,4 milliards d'EUR de financements destinés à mobiliser des investissements de 207,3 milliards d'EUR dans les 28 États membres.

Droits de l'homme

La BEI est invitée à élaborer une stratégie en matière de droits de l'homme et à mettre en place un mécanisme efficace permettant aux défenseurs des droits de l'homme d'alerter en toute sécurité la banque de la détérioration de l'environnement ou des risques de conflit et de représailles.

Améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte

Le Parlement a invité la BEI à i) publier davantage d'informations concernant les projets mis en œuvre au moyen d'intermédiaires en rendant publiques des données sur les projets finaux ; ii) publier sur son site les données relatives aux bénéficiaires effectifs afin de renforcer la visibilité de ses opérations et de contribuer à faire obstacle à la corruption et aux conflits d'intérêt ; iii) inclure une disposition type de l'UE relative à la bonne gouvernance en matière fiscale dans les accords avec des pays tiers ; iv) adopter une politique fiscale responsable de manière à garantir qu'elle ne finance aucun client impliqué dans des systèmes de déviation et de fraude fiscales ou opérant par l'intermédiaire de paradis fiscaux.

Contrôle du Parlement européen

Les députés ont souhaité que la Cour des comptes européenne soit mandatée pour contrôler toutes les opérations de la BEI, y compris celles pour lesquelles elle utilise des fonds non budgétaires de l'UE pour ses opérations. Ils ont suggéré d'organiser un atelier/audition annuel sur les activités et le contrôle des opérations de la BEI.

La BEI a été invitée à faire rapport sur l'état d'avancement des précédentes recommandations formulées par le Parlement dans ses résolutions annuelles, notamment en ce qui concerne i) l'impact de ses activités de prêt et les résultats obtenus ; ii) la prévention des conflits d'intérêts et iii) la transparence et la divulgation d'informations sur les systèmes de passation de marchés et de sous-traitance concernant les intermédiaires et les destinataires finals en matière de prévention de l'évasion fiscale, de la fraude et de la corruption.